Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **BFES** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRE1415255N**	**Note de service** **DGER/SDES/2014-565** **15/07/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/POFEGTP/N98-2096
DGER/POFEGTP/N99-2135
DGER/SDPOFE/N2007-2031
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 6

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »

Destinataires d'exécution
Administration Centrale DRAAF DAAF Hauts-commissariats de la République CGAAER IEA EPLEFPA Etablissements d'enseignement public supérieur Unions nationales fédératives d'établissements privé

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » du BTSA en application de l'arrêté du 16 juin 2014 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »

Textes de référence :arrêté AGRE1412278A du 16 juin 2014

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » du BTSA en application de l'arrêté du 16 juin 2014 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole », publiés au JORF du 28 juin 2014 et au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture le 3 juillet 2014.

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2014 pour la session d'examen 2016 du BTSA « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :
- E1 et E7 : épreuves nationales terminales ;
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF ;
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service

I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » ;
V. Candidats ajournés lors de la dernière année d'application de l'option non rénovée ;
VI. Instructions complémentaires dans la note de service DGER/SDESR/N2009-2126 du 15 décembre 2009.

I. – CADRE GENERAL DES MODALITES D'EVALUATION

La définition de ce BTSA rénové en termes de référentiels (professionnel, certification et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites dans le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » repose sur sept épreuves.
Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)
Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le président de jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.
La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme
Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux trois conditions suivantes :
- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;

- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.
- ne pas avoir obtenu de note égale à zéro à l'une des épreuves, note maintenue en délibération de jury.

II. – MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES DU TRONC COMMUN ET DU MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE E1

« Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30 min

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
- Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve
L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve
Elle est assurée, à partir d'une grille nationale[1] par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

[1] Voir annexe 1.

EPREUVE E2

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
  - Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
  - Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
  - Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
  - S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ;
  - Interagir dans des situations de communication variées ;
  - Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M21 et M22.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue l'acquisition des capacités « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie obligatoirement sur le thème socio-économique et culturel au programme.
Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permettant d'évaluer la sous-capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;
- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;

- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, …) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous-capacité « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».
L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée a minima par deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :
- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
  - l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
  - il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).

- à mettre en œuvre une argumentation orale :
  - l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
  - il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue l'acquisition des capacités « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).
Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.
L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.
Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les aptitudes du groupe et du candidat :
- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;
- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue l'acquisition des capacités « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».
Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3h30 (dont 30 minutes de lecture des documents) comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages, qui peut être lu en une demi-heure.
L'évaluation est réalisée par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Oral	3	30 min

Nature de l'épreuve
Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.
Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve
L'épreuve se déroule en deux parties :

- dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Communiquer dans une langue étrangère :
    - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre du module **M23.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :
- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en oeuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en oeuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 min + 40 min de préparation

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes. Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examinateur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.
L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.
La grille de compréhension de l'oral[2], libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examinateur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examinateur la

[2] Voir annexe 3.

corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examinateur.
Le thème de cet entretien, choisi par l'examinateur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examinateur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc.).

Évaluation de l'épreuve
L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante[3], qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

[3] Voir annexe 4.

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Objectifs de l'épreuve
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données :
    - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
    - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42.**

1. Mise en oeuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.
Deux contrôles évaluent la sous-capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1 (coefficient 1,2) évalue les sous-capacités suivantes :
    - « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
    - « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2 (coefficient 0,8) évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la sous-capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
    - la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
    - l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
    - l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
    - l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en oeuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve
L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve
Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois.**

Objectifs de l'épreuve
L'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la capacité générale suivante :

- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser :
    - Mobiliser son intelligence motrice ;
    - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.
Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :
- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.
Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.
Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.
Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Le MIL (module M71) vise à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.
Le MIL correspond à un volume horaire de 87 heures élèves.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.
- DGER/SDI/N2011-2014 du 26 janvier 2011.

III. –MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES E5, E6 ET E7

EPREUVE E5

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- **C5 Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole**

- C5.1 Identifier, aux niveaux national et international, les enjeux sociétaux, politiques, réglementaires et environnementaux liés à l'agriculture et au développement durable
- C5.2 Repérer les spécificités de l'environnement professionnel et territorial
- C5.3 Appréhender la dynamique des filières agricoles et les enjeux commerciaux
- C5.4 Participer à des actions collectives et territoriales

- **C6 Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité**

- C6.1 Analyser les résultats technico-économiques et financiers de l'entreprise agricole
- C6.2 Raisonner un investissement
- C6.3 Gérer les ressources humaines
- C6.4 Tenir compte des enjeux juridiques et fiscaux
- C6.5 Assurer la mise en marché et la valorisation des produits
- C6.6 Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement

- **C7 Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement**

- C7.1 Analyser le fonctionnement de l'entreprise agricole dans son environnement
- C7.2 Formuler un diagnostic de durabilité
- C7.3 Définir une stratégie pour l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- C7.4 Adapter l'entreprise agricole aux enjeux économiques, techniques, collectifs, territoriaux, sociétaux et à la diversité des activités

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules M51, M52, M53, M54, M55 et M56.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalités	Nature	Coefficient
E 5	4 CCF	Ecrit et oral	5

L'épreuve E5 se compose de 4 CCF :

- Le CCF E5-1, coefficient 1, écrit individuel, évalue la capacité « Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole ».
  Sa durée est d'au minimum 2h.

- Le CCF E5-2, coefficient 2, écrit individuel, évalue les capacités « Analyser les résultats technico-économiques et financiers de l'entreprise agricole », « Raisonner un investissement », « Gérer les ressources humaines » et « Tenir compte des enjeux juridiques et fiscaux ».
  Il s'appuie sur l'étude d'un cas concret, sa durée est d'au minimum 3 heures.

- Le CCF E5-3, coefficient 0.5, dont la nature et la durée sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique, évalue les capacités « Assurer la mise en marché et la valorisation des produits », « Mettre en œuvre une politique d'approvisionnement ».

- Le CCF E5-4, coefficient 1.5, oral et/ou écrit, évalue la capacité « Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement ».

Ce CCF est mis en œuvre, dans le cadre d'une même situation d'évaluation, avec le CCF E6-4 de l'épreuve 6, relatif aux capacités « Gérer les interactions entre les productions à différentes échelles » et « Etudier la faisabilité, les performances et la durabilité d'un système biotechnique ».

La situation d'évaluation inter-épreuve E5-E6 concerne les disciplines SESG et sciences agronomiques (agronomie et/ou zootechnie). Elle a obligatoirement pour support une ou plusieurs entreprises agricoles en lien avec le territoire. La présence d'un professionnel est souhaitable. Deux notes sur 20 sont attribuées : l'une au titre de l'épreuve 5 (coefficient 1.5), l'autre au titre de l'épreuve 6 (coefficient 1).

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E 5	Ecrit	5	4 heures

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve écrite de coefficient 5 et d'une durée totale de 4 heures.

Déroulement
Elle comporte plusieurs questions d'analyse et de synthèse qui s'appuient sur des documents dont le temps de lecture et d'appropriation par les candidats ne dépasse pas 30 minutes. Les documents et les questions posées doivent permettre de couvrir l'ensemble des capacités visées par l'épreuve.

Evaluation
Elle est réalisée par un enseignant en sciences économiques, sociales de gestion.

EPREUVE E6

Objectifs de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- **C8 Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité**
- C8.1 Caractériser le fonctionnement d'un agro-écosystème
- C8.2 Conduire des systèmes de culture
- C8.3 Conduire des productions animales
- C8.4 Gérer les interactions entre les productions à différentes échelles

- **C9 Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité**
- C9.1 Intégrer les éléments du contexte : enjeux, opportunités, contraintes
- C9.2 Construire un système biotechnique innovant
- C9.3 Etudier la faisabilité, les performances et la durabilité d'un système biotechnique

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M57, M8 et M59**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF

Nom	Modalité	Nature	Coefficient
E6	4 CCF	Ecrit, oral ou pratique	4

L'épreuve E6 se compose de 4 CCF.

- Le CCF E6-1, coefficient 0.5, dont la nature et la durée sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique, évalue la capacité « Caractériser le fonctionnement d'un agro-écosystème ». L'évaluation s'appuie nécessairement sur une situation concrète et peut comporter un volet d'observation sur le terrain. Ce CCF concerne les disciplines écologie et sciences agronomiques (agronomie et/ou zootechnie).

- Le CCF E6-2, coefficient 1.5, dont la nature et la durée sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique, évalue les capacités « Conduire des systèmes de culture » et « Conduire des productions animales ». L'évaluation s'appuie nécessairement sur une ou plusieurs situations concrètes et peut comporter un volet pratique. Ce CCF concerne les disciplines agronomie et zootechnie.

- Le CCF E6-3, coefficient 1, écrit et oral, porte sur la construction d'un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité. Il évalue les capacités « Intégrer les éléments de contexte : enjeux, opportunités, contraintes » et « Construire un système biotechnique innovant ». Ce CCF est construit à partir d'une ou plusieurs études de cas et comporte une partie diagnostic de situation et une partie élaboration de propositions concernant un ou plusieurs systèmes biotechniques. L'écrit peut prendre la forme d'un dossier réalisé par un groupe d'étudiants complété par une présentation orale.
  Ce CCF concerne les sciences agronomiques (agronomie et/ou zootechnie), la présence d'un professionnel (porteur d'enjeux) est souhaitable.

- Le CCF E6-4, coefficient 1, oral et/ou écrit, évalue les capacités « Gérer les interactions entre les productions à différentes échelles » et « Etudier la faisabilité, les performances et la durabilité d'un système biotechnique ».
  Ce CCF est mis en œuvre, dans le cadre d'une même situation d'évaluation, avec le CCF E5-4 de l'épreuve 5, relatif à la capacité « Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement ».
  La situation d'évaluation inter-épreuve E5-E6 concerne les disciplines SESG et sciences agronomiques (agronomie et/ou zootechnie). Elle a obligatoirement pour support une ou plusieurs

exploitations agricoles en lien avec le territoire. La présence d'un professionnel est souhaitable. Deux notes sur 20 sont attribuées : l'une au titre de l'épreuve 5 (coefficient 1.5), l'autre au titre de l'épreuve 6 (coefficient 1).

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	Oral	4	45 minutes

Nature de l'épreuve
Il s'agit d'une épreuve orale de coefficient 4 et d'une durée totale de 45 minutes.

Déroulement
Le candidat fournit au préalable un document caractérisant dans leur contexte territorial les principaux systèmes de culture et d'élevage supports de sa formation (une page au maximum par système).
Le jury propose une ou deux questions en relation avec les systèmes de production étudiés par le candidat.
Après une préparation de 45 minutes, le candidat réalise un exposé de 10 minutes suivi d'un échange de 35 minutes avec le jury. Les questions posées et l'entretien doivent permettre de couvrir l'ensemble des capacités visées par l'épreuve.

Evaluation
Elle est évaluée par deux enseignants de sciences agronomiques (agronomie et zootechnie).

EPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE,SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1 Diagnostic et projet d'entreprise	Oral à partir d'un dossier	**8**	50 minutes
E7 Partie 2 Analyse de situations professionnelles	Oral à partir d'un dossier	**4**	25 minutes
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée **d'un coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

Objectif de l'épreuve
Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- **C10 Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle :**
- C10.1 Communiquer en situation professionnelle
- C10.2 Envisager des évolutions d'un système d'exploitation à partir d'un diagnostic global
- C10.3 Porter un regard critique sur des pratiques professionnelles relatives à la conduite d'un système de production
- C10.4 Assurer la veille réglementaire, sociale, économique et technique

Cette capacité est acquise dans le cadre des **modules de formation professionnels, du module M 61 et des activités pluridisciplinaires**.

L'épreuve E7 **comprend deux situations d'évaluation**: partie 1 de l'épreuve E7 et partie 2 de l'épreuve E7 prenant appui chacune sur un dossier individuel et personnel préparé par le candidat.

PREMIERE SITUATION D'EVALUATION : Diagnostic et projet d'entreprise –oral à partir d'un dossier (coefficient 8)

Nature de la situation d'évaluation
Cette première situation d'évaluation vise les capacités C10.1 « Communiquer en situation professionnelle » et C10.2 « Envisager des évolutions d'un système d'exploitation à partir d'un diagnostic global »
Elle a pour but de vérifier l'aptitude des candidats à mobiliser les compétences acquises en techniques économiques, en gestion et en sciences agronomiques pour analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son environnement, en proposer un diagnostic global et formuler un projet de développement dans le cadre d'une approche stratégique.

Déroulement
L'épreuve comprend :

- la production d'un dossier écrit par le candidat et sa soutenance orale (1),
- le traitement d'une question relative à l'entreprise étudiée dans le dossier et sa soutenance orale (2).

Le dossier est envoyé au préalable conformément à la réglementation.

1- Le dossier et sa soutenance orale

1.1- Le dossier

Le dossier, document personnel et original, comporte, au maximum, 40 pages rédigées, annexes non comprises.

Construit à partir du stage principal, il vise à proposer une étude de l'entreprise agricole dans toutes ses dimensions par le biais :

- d'une présentation de l'entreprise dans son contexte territorial, social et environnemental sous la forme d'une approche systémique,
- d'une analyse des performances technique, économique, sociale et environnementale de l'entreprise à partir d'un diagnostic global,
- d'une étude technique et économique d'un projet particulier à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion prévisionnelle et stratégique.

1.2- La soutenance orale du dossier (25 minutes au maximum)

Cet oral est composé d'une présentation par le candidat de l'étude réalisée dans le dossier (10 minutes au maximum) suivie d'un entretien avec le jury.

2- Le traitement d'une question

A l'issue de la soutenance orale du dossier, le jury formule une question relative à l'entreprise du stage, question de nature à permettre au candidat de mobiliser sa capacité à s'adapter, en lien avec la situation étudiée, à une approche prospective d'ordre économique, technique, environnemental, social ou réglementaire.

2.1- Préparation de la réponse à la question (1 heure)

Le candidat dispose d'une heure pour préparer la réponse à la question et a accès à son dossier pendant la préparation.

2.2- L'oral relatif à la question (25 minutes au maximum)

Cet oral est composé d'une présentation par le candidat de sa réponse à la question (10 minutes au maximum) suivi d'un entretien avec le jury.

Evaluation

Réalisée à partir d'une grille nationale[4], l'évaluation est assurée par deux enseignants concernés par la préparation des candidats au BTSA (un enseignant en SESG et un enseignant en sciences agronomiques, agronomie ou zootechnie) et par un conseiller d'entreprise.

DEUXIEME SITUATION D'EVALUATION : Analyse de situations professionnelles – oral à partir d'un dossier (coefficient 4)

Nature de la situation d'évaluation

Cette deuxième situation d'évaluation vise les capacités C10.3 « Porter un regard critique sur des pratiques professionnelles relatives à la conduite d'un système de production » et C10.4 «Assurer la veille réglementaire, sociale, économique et technique ». Elle a pour but de vérifier l'aptitude des candidats à mobiliser les compétences acquises en sciences agronomiques, en techniques économiques et en gestion pour analyser des pratiques professionnelles relatives à la conduite des systèmes de production.

[4] Voir annexe 5

Déroulement
L'épreuve prend la forme d'un entretien avec le jury fondé sur un dossier individuel.
Le dossier, document personnel et original, est construit à partir de 2 situations professionnelles différentes que le candidat a vécues, dans le cadre scolaire ou non, pendant la formation en BTSA.

1- Le dossier
Le dossier complet comporte au maximum 8 pages.
Chaque situation professionnelle fait l'objet d'une présentation de 4 pages au maximum comprenant trois entrées :

- présentation dans son contexte de la situation retenue,
- justification du choix de celle-ci,
- analyse critique de son intérêt d'un point de vue professionnel.

Les sources documentaires utilisées sont indiquées.

Une situation professionnelle est recevable dès lors qu'elle remplit les trois conditions suivantes :

- être en adéquation avec le référentiel professionnel notamment les situations professionnelles significatives (SPS) ;
- avoir été réellement vécue par le candidat comme acteur ou observateur impliqué ;
- être en lien, direct ou indirect, avec une activité de production agricole.

2- L'entretien
L'entretien (25 minutes au maximum) prend appui sur le dossier réalisé par le candidat et envoyé au préalable aux membres du jury conformément à la réglementation. Il se déroule en deux parties : 20 minutes au maximum à partir d'une situation professionnelle retenue par le jury, 5 minutes au minimum sur l'autre.

Evaluation
Réalisée à partir d'une grille nationale[5], l'évaluation est assurée par deux enseignants concernés par la préparation des candidats au BTSA, différents de ceux évaluant l'épreuve E7-1 (un enseignant en SESG et un enseignant en sciences agronomiques, agronomie ou zootechnie) et par un chef d'entreprise agricole.

IV. – CAS PARTICULIER DU MODULE M11

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures élève.
Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTSA.

V. – CANDIDATS AJOURNES LORS DE LA DERNIERE ANNEE D'APPLICATION DE L'OPTION DU BTSA NON RENOVEE

Epreuves du domaine professionnel
Pour les épreuves du domaine professionnel le principe de parallélisme entre les épreuves de l'ancien et du nouveau dispositif d'évaluation est le suivant :

Pour l'épreuve E5 :
Le candidat peut garder le bénéfice des épreuves D et E si la moyenne pondérée des deux notes est égale ou supérieure à 10.

Pour l'épreuve E6 :
Le candidat peur garder le bénéfice de l'épreuve F si la note est supérieure ou égale à 10.

[5] Voir annexe 6

Pour l’épreuve E7 :
Le candidat peut garder le bénéfice des épreuves ET2 et ET3 si la moyenne pondérée des deux notes est égale ou supérieure à 10.

VI.–INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES DANS LA NOTE DE SERVICE DGER/SDESR/N2009-2126 DU 15 DECEMBRE 2009

Il convient de se référer sur les points suivants à la note de service « Expliciter les différentes situations et instructions pour l’évaluation des options du Brevet de technicien supérieur agricole dans la période de rénovation 2009-2012 » :

- Session dite « balai » ;
- Module d’initiative locale (MIL) ;
- BTSA en un an.

La Directrice Générale de l’Enseignement
et de la Recherche

Mireille Riou-Canals

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

OBJET DE L'ANALYSE	CRITERES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	NOTE/ BAREME
1ère partie	Réponse(s) : - complète(s) - précise(s)	à préciser selon la ou les question(s) posée(s)	/7
2ème partie	- Adaptation du texte à la situation de communication	- respect de la forme demandée - organisation pertinente du texte - prise en compte du public visé	/3
	- Richesse des arguments	- diversité - pertinence - précision	/6
Sur les deux parties	Présentation et maîtrise des codes	- présentation correcte - respect des codes orthographiques et morphosyntaxiques	/4
		Total	/20
		Note en points entiers	/20

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E2

Candidats hors CCF

Capacités	Critères et indicateurs de performance	Barème
➢ Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ➢ Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ➢ Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ➢ S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ➢ Interagir efficacement dans des situations de communication variées ➢ Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'une démarche de projet	1-Respect des consignes ➢ Présence de tous les éléments demandés en relation avec le sujet : • Article de longueur adéquate et de nature économique et sociale • Note de synthèse • Bibliographie • Affiche	**/2**
	2-Présentation orale du dossier ➢ Le corpus documentaire : • Raisons des choix (lien avec l'actualité ; implication personnelle) • Qualité de l'argumentation (capacité à synthétiser l'article et à faire ressortir les enjeux, mise en valeur de la bibliographie) ➢ L'affiche : • Justification de la situation de communication (thème, objectif, public) • Analyse de la situation de communication • Choix et description du message	**/6**
	3-Maîtrise des notions économiques ➢ Synthèse écrite • Qualité, efficacité… ➢ Qualité de la bibliographie • Maîtrise, enrichissement du thème par la biblio, diversité des sources… ➢ Réponse aux questions : • Maîtrise du vocabulaire économique (définition) • Maîtrise des concepts utilisés dans l'article (approfondissement)	**/6**
	4-Maîtrise des codes(ESC) ➢ Pertinence de l'affiche : • Cohérence avec les intentions • Lisibilité, efficacité et originalité • Réponse aux questions	**/6**

NOTE FINALE (en points entiers) : /20

ANNEXE 3

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3

Candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Fiche à remplir en français – Grille fournie **à titre indicatif** (à adapter en fonction du support)

I – Compréhension globale		7 pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité…)		
Contexte (lieu, époque…)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II – Compréhension détaillée		3 pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc. (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
Total 1ère partie		**/10**

ANNEXE 4

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3

Candidats hors CCF

EXPRESSION ORALE	
ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT Rendre compte Interpréter Développer un point de vue personnel	**/2**
APTITUDE A COMMUNIQUER • Prise de parole en continu Autonomie Aisance • Entretien Réactions aux sollicitations de l'examinateur Initiative Capacité à intéresser et convaincre	**/2**
NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE Intelligibilité du message* Correction de la langue* Fluidité de l'expression Authenticité de la langue **/6*** *Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.*	
Total	**/10**
COMPREHENSION ORALE	**/10**
Note finale Expression orale + compréhension orale	**/20** en points entiers

T O T A L	**/20 pts**

ANNEXE 5

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 1 DE L'EPREUVE E7 DU BTSA ACSE
(Coefficient 8)

Question posée :

CAPACITES	**CRITERES** Ce par rapport à quoi l'évaluateur va se prononcer	**INDICATEURS** Ce à partir de quoi l'évaluateur va porter une appréciation Elément permettant d'évaluer le critère	**BAREME**
Communiquer en situation professionnelle	- Construction d'un dossier	- Cohérence du plan - Equilibre des différentes parties - Opportunité des illustrations et des documents annexés -Qualité de l'expression écrite	**/ 3**
	- Communication orale	- Prestation orale appropriée - Maîtrise des supports de communication retenus - Implication dans l'échange	
Envisager des évolutions d'un système d'exploitation à partir d'un diagnostic global	- Présentation du fonctionnement d'une entreprise dans son environnement	- Pertinence des éléments de contexte pris en compte - Pertinence de la mise en relation des différentes dimensions de l'entreprise - Adéquation de la modélisation	**/ 3**
	- Formulation d'un diagnostic global	- Pertinence des diagnostics partiels - Validité de l'interprétation des résultats - Prise en compte des différentes dimensions de la performance	**/ 4**
	- Construction d'une démarche de projet	- Pertinence du lien projet/entreprise - Pertinence de la démarche - Identification de l'impact du projet	**/ 4**
	- Formulation d'une réponse professionnelle adaptée à une situation nouvelle	- Justesse de l'interprétation de la situation - Prise en compte du contexte - Pertinence des références et des outils mobilisés - Bien fondé des propositions - Prise en compte du risque - Cohérence de l'argumentation	**/ 6**
		Total	**/20**

Appréciation générale :

ANNEXE 6

GRILLE D'EVALUATION DE LA PARTIE 2 DE L'EPREUVE E7 DU BTSA ACSE
(Coefficient 4)

CAPACITES	**CRITERES** Ce par rapport à quoi l'évaluateur va se prononcer	**INDICATEURS** Ce à partir de quoi l'évaluateur va porter une appréciation Elément permettant d'évaluer le critère	**BAREME**
Porter un regard critique sur des pratiques professionnelles relatives à la conduite d'un système de production	- Nature des situations professionnelles présentées	- Adéquation avec le référentiel professionnel - Pertinence des situations professionnelles présentées - Justification des choix opérés	**/ 4**
	- Présentation contextualisée de la situation professionnelle	- Précision de la présentation - Identification du contexte - Pertinence des enjeux identifiés	**/ 4**
	- Analyse critique de la situation professionnelle	- Justification de l'intérêt professionnel - Présence d'un regard critique sur la situation et les résultats - Présence d'une mise en perspective	**/ 5**
	- Niveau de l'implication dans les situations proposées	- Mise en évidence de l'implication - Qualité de l'approche réflexive - Réinvestissement dans une activité professionnelle future	**/ 4**
Assurer la veille réglementaire, sociale, économique et technique	- Nature des références professionnelles proposées	- Prise en compte des dimensions technique, réglementaire, sociale, et économique - Adaptation du niveau des références - Pertinence des sources documentaires - Validité des références mobilisées	**/ 3**
		Total	**/20**

Appréciation générale :